



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Ces modifications sont peu nombreuses car la Région a adopté des lignes très générales, permettant des mouvements hors session.
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

#### **La CGT a voté l'avis du CESER**

**Elle est revenue dans son intervention en particulier sur la politique de la Région en matière de transport des voyageurs.**

#### **LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Le BS intervient dans le contexte de l'annonce par la Région d'un plan d'économies de 100 M€ à l'occasion du vote du Budget Primitif 2025 ainsi qu'une **Loi de Finances 2025 moins contraignante que le PLF initial, qui n'empêche pas la Région de maintenir son cap austéritaire.**

Conformément à la réglementation, les excédents de fonctionnement (+ 175,3 M€) doivent être prioritairement utilisés pour couvrir le déficit d'investissement (- 121,4 M€). **Le résultat 2024 s'élève à 53,9 M€ (sur un budget de 1,8 Md€)** . Les autres modifications ont des conséquences limitées sur l'équilibre du budget.

#### **L'AVIS DU CESER**

Le CESER rappelle son souhait que la Région inscrive le montant prévisionnel global des mesures envisagées au PLF sous la forme d'une **ligne budgétaire**

**dédiée**, en l'attente de l'adoption de la loi de finances et de ses impacts définitifs.

De plus, dans la continuité des décisions budgétaires fortes qu'elle a prises, la Région a décidé de mettre en place une **évaluation d'impact**. Le CESER l'invite à constituer un fonds de réserve à hauteur de cette marge de manœuvre de 17,4 M€ qui pourrait être mobilisée au regard des résultats de cette évaluation. **Certains effets apparaissant dès à présent, le CESER demande à l'exécutif régional de lancer cette évaluation dans la perspective des orientations budgétaires 2026.** Le CESER réitère son souhait d'être partie prenante du dispositif de suivi-évaluation dès sa mise en place par la Région.

Le CESER souligne les dissensus en son sein sur le **versement mobilité**. Il considère que les Régions, cheffes de file de la mobilité, doivent avoir les moyens d'exercer pleinement leurs compétences en matière de transports et de transition écologique. À ce titre, il appelle à une réflexion nationale sur les ressources financières des Régions pour garantir un financement pérenne des politiques de mobilité et permettre un véritable maillage territorial.

#### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H**

Nous remercions Maxence, Damien, et l'ensemble de l'équipe permanente et des conseillers pour cet avis.

Le CESER souligne que les organisations sont partagées sur l'opportunité de lever le **versement mobilité régional**.

Pour notre part, notre position est sans équivoque. **Nous rappelons que la Région se prépare à augmenter fortement les tarifs payés par les usagers des transports régionaux.** Cette augmentation se chiffre à 10 %, soit beaucoup plus que l'inflation. Cette augmentation intervient alors que la part payée par l'utilisateur est passée de 30 à 38 % en quelques années. La Région, qui pourtant se plaint régulièrement de ne pas avoir d'autonomie fiscale, se refuse à lever le versement mobilité régionale et renonce, nous assumons ce mot, à 60 M€.

**Le versement mobilité régional, c'est 0,15 % de la masse salariale** des entreprises de plus de 10 salariés, ce n'est pas la catastrophe annoncée par certains acteurs, ce n'est d'ailleurs par non plus une panacée par rapport aux besoins réels de financement des transports régionaux, mais ce serait une bouffée d'air bienvenue.

Nous notons d'ailleurs que les effets de la politique régionale en matière de transport se font désormais sentir. Avec d'abord l'objectif, dans l'avenant de la convention TER signée avec SNCF réseau, de **stabiliser le trafic**

**voyageurs** km par rapport à l'an dernier. Ceci en rupture avec l'augmentation que nous connaissons structurellement depuis la fin de la période covid.

La Région donne à cette stagnation plusieurs raisons, la première étant l'augmentation des tarifs. **On y est : la Région augmente les tarifs, les voyageurs reprendront leur voiture, ou se priveront de déplacement, les TER seront moins bondés, la vie est belle !**

Dans le même état d'esprit, nous regrettons la **suppression annoncée de plusieurs services de car réguliers ou TAD**. Là aussi, où est l'ambition affichée pourtant dans la stratégie régionale des mobilités ? Où est l'ambition pour la transition écologique ?

Nous soutenons aussi la remarque de la commission 4 qui aurait attendu des ajustements budgétaires à l'occasion de ce BS et celle de la commission 6 sur le risque de voir déshabiller les politiques pour les jeunesses au profit de la culture au bénéfice principalement d'une structure en Maine et Loire.

Dans ce secteur, comme dans les autres touchés par les coupes budgétaires, **ces impacts existent et se voient dès aujourd'hui**. Au-delà des salariés qui souffrent, on ne compte plus les festivals annulés ou qui réduisent la voilure, les salles qui annulent des spectacles, les prix des spectacles qui augmentent aux dépens de l'accès de tous et toutes à la culture, les sorties qui sont annulées pour les lycéens ou les résidents en EHPAD. On pourrait aussi parler de la fermeture du site du FRAC à Nantes. Le recours au mécénat ne répondra pas à l'ensemble des besoins et pourrait faire perdre aux acteurs culturels la liberté que leur donne un soutien public. Pas plus que les changements de programmes pour lutter contre un soi-disant élitisme d'ailleurs.

C'est pourquoi **nous appuyons la demande du CESER de voir lancer l'évaluation d'impacts des mesures budgétaires prises lors du BP**.

Nous voterons donc l'avis du CESER.

A noter que le patronat (Medef et CPME) s'est dans ses interventions exprimé fortement contre le versement mobilité régional. Le Medef a salué également la trajectoire « d'un recentrage budgétaire assumé, guidé par la nécessité de maîtriser les dépenses publiques dans un contexte économique exigeant. »

**VOTES : l'avis a été adopté par 85 voix pour et 1 contre.**

Courriel : [comite-regional@cgt-paysdelaloire.org](mailto:comite-regional@cgt-paysdelaloire.org) / tel 02.41.20.03.21